



**Août 2018**

# L'Éternitois



MUNICIPALITÉ DE  
**Rivière-Éternité**

[www.riviere-eternite.com](http://www.riviere-eternite.com)

Bulletin municipal de Rivière-Éternité

Publié le 30 juillet 2018

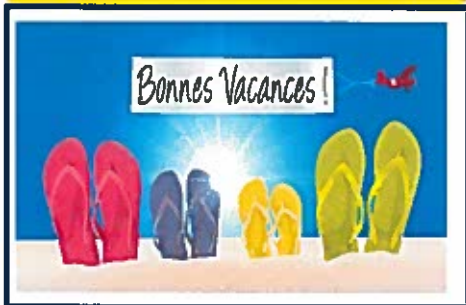
## Services

Bureau municipal	272-2860
Urgence travaux publics	272-2860
Bibliothèque	272-1052
Salle communautaire	272-2274
Ambulance, incendie	9-1-1
Sûreté du Québec	310-4141



## Spectacle Karo Laurendeau

Détails page 3



## MOT DU MAIRE

Citoyens, citoyennes,

Je tiens à vous informer de l'arrivée d'une nouvelle ressource à la municipalité de Rivière-Éternité; madame Caroline Simard. Elle occupe présentement le poste de préposée à la garderie pour l'école Marie-Médiatrice et coordonnatrice-animatrice en loisir.

La municipalité, en collaboration avec l'école Marie-Médiatrice, offre un nouveau service de garde pour les élèves qui fréquentent cette école primaire. Ce service sera accessible avant la première heure de classe ainsi qu'après l'école. Ce service accommodera les parents qui travaillent à l'extérieur de la maison et qui ont des besoins pour leur enfant à l'extérieur des heures de classe. Les heures seront déterminées lors de l'entrée scolaire. Nous espérons ainsi accueillir le maximum d'élèves à l'école Marie-Médiatrice en ajoutant ce service essentiel à la population de notre municipalité et des environs.

De plus, Madame Simard, sera la coordonnatrice-animatrice en loisir. Elle s'occupera du Centre communautaire et des loisirs. N'hésitez pas à communiquer avec elle pour lui faire connaître vos champs d'intérêts, vos idées, vos besoins en matière de loisirs et pour faire vos réservations de salle. Vous pouvez la rejoindre au (418) 272-2860 poste 3106.

Je suis bien heureux d'accueillir cette nouvelle personne dans notre équipe!

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de bonnes vacances estivales.

**Rémi Gagné, Maire**



### Conseil municipal et employés municipaux

#### Maire

Rémi Gagné

#### Conseillers

-Réjean Rondeau

-Jean Bergeron

-Sylvain Boudreault (212 Sentier Petit Lac Éternité)

-Sylvain Boudreault (164 Sentier Petit Lac Éternité)

-Guylaine Bergeron

-Claude Lavoie

#### Employés municipaux

Denis Houde, g.m.a., Directeur général et sec. Trésorier

Sandra Côté, Secrétaire-trésorière adjointe

Sonia Simard, Agente administrative et Régie incendie

Serge Savard, Travaux publics

Caroline Simard, Coordonnatrice—animatrice en loisir

Serge St-Amand, Conciergerie générale

Gilberte Gagné, Conciergerie (Caisse Desjardins)

#### Contractuels (entente de service)

Jérôme Durocher, Urbanisme (inspecteur en bâtiment et en environnement)

Prochaine séance du conseil: 20 août 2018 à 19h30

# **Spectacle Karo Laurendeau**

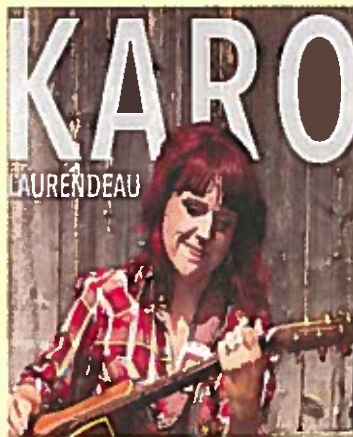
## **Spectacle d'été extérieur**

Centre communautaire des loisirs de Rivière-Éternité

## **Karo Laurendeau, Aller-Retour country**

En solo

**Samedi 18 août 2018, 20h00**



**15\$ du billet**

**En vente au bureau de la municipalité 418-272-2860**

**Caroline Simard 418-272-1166**

**(à l'intérieur en cas de pluie, service de bar sur place)**



## Balle molle amicale

### Les vendredis 3 août et 10 août

Il reste 2 soirées de balle molle amicales, au Centre communautaire et de Loisirs de Rivière-Éternité. Les équipes sont faites sur place, selon le nombre de personnes présentes. Les filles sont aussi les bienvenues.

Vous devez apporter votre équipement.

18h30 à 19h30—Pour les jeunes de 4 à 12 ans

19h45 à 21h30—Pour les adultes de 13 ans et +



Service de bar et musique sur place.

Annulation en cas de pluie!



## Éclairage du terrain de balle molle

Prendre note que les lumières sur le terrain de balle molle au Centre communautaire et des loisirs sont allumées jusqu'à 23h00 à chaque journée, et ce jusqu'à la fin du mois d'août.

Vous pouvez donc utiliser le terrain afin de pratiquer ce sport.



## Journée d'animation

**\*\*\* Rappel \*\*\* Rappel \*\*\***

La municipalité de Rivière-Éternité offre des journées d'animation pour l'été 2018. Les activités sont conçues pour les jeunes de 4 ans et plus et les heures sont de 9h00 à 17h00.

Ces activités se dérouleront à tous les mercredis jusqu' au 15 août 2018.

Le coût est de 15\$ par jeune et 10\$ par enfant additionnel de la même famille.

Information et inscription : Caroline Simard  
(418) 272-2860 poste 3106



## Diffusion Conseil municipal

La séance du Conseil municipal de lundi le 20 août sera diffusé en direct, sur les ondes de la Télé communautaire à 19h30.

Si vous avez un décodeur numérique provenant de Déry Télécom, vous pourrez l'écouter sur le canal 199.

Pour les personnes qui n'ont pas de décodeur et qui ont un téléviseur assez récent, assurez-vous de faire un balayage des chaînes sur votre téléviseur pour capter tous les canaux disponibles et vous pourrez regarder la diffusion sur le canal 44.1



## **Vidange des fosses septiques**

**ÉTÉ 2018**

### **Cueillette de noms**

Les propriétaires intéressés à faire exécuter la vidange de leur fosse septique doivent s'inscrire en donnant leurs noms à la **Municipalité de Rivière-Éternité** en téléphonant au **272-2860 poste 3100** entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 00 du lundi au jeudi et entre 9 h 00 et 12 h 00 le vendredi, à compter de maintenant jusqu'au jeudi 2 août 2018, ou par courriel à [municipalite@riviere-eternite.com](mailto:municipalite@riviere-eternite.com).

**Au plus tard le 2 août 2018**

Notez que l'entrepreneur retenu est SANIDRO inc. Le coût de la vidange sera de 160 \$ ( taxes incluses ). Ce coût est établi pour une fosse de capacité moyenne de 500 à 750 gallons. Un prix spécial devra être demandé par le propriétaire pour une fosse de plus grande capacité.

La propriété devra être localisée sur une rue ou un chemin permettant la circulation de véhicule lourd et le propriétaire devra dégager au préalable le couvercle avant la venue de l'entrepreneur, sinon celui-ci pourra refuser de faire la vidange.

L'entrepreneur communiquera lui-même avec les propriétaires environ deux (2) jours à l'avance, ce qui vous permettra de bien dégager vos couvercles. Les vidanges devraient être faites au plus tard à la fin du mois d'octobre 2018.

**APRÈS LE 2 AOÛT, LA LISTE SERA REMISE À L'ENTREPRENEUR ET NOUS NE PRENDRONS PLUS D'INSCRIPTION.**

## **Tournoi de balle molle**

**31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018**

**Au Centre communautaire et des loisirs  
de Rivière-Éternité**

**Inscription des équipes jusqu'au 26 août 2018**

**Coût : 375\$ par équipe**

**Dany Lavoie (581) 306-3512**



## **Concours de photographie**

### **Les prix du Patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

**Objectifs du Prix du patrimoine:** L'objectif général est de préserver et mettre en valeur les éléments matériels et immatériels de l'histoire et du patrimoine du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**Règlements du concours :** Thèmes exploités : patrimoine bâti et paysage d'intérêt patrimonial : thématique du patrimoine agricole.

**Personnes admissibles :** tous les photographes amateurs et professionnels résidant sur le territoire de la MRC, à l'exception des employés de la MRC.

**Photos admissibles :** vues prises à l'intérieur des limites du territoire de la MRC.

**Date limite :** 31 août 2018 à 16h30

***Vous pouvez vous procurer les règlements du concours à l'Hôtel de ville de Rivière-Éternité***



## **Chronique du directeur général**

### **Recours et sanctions en cas de contravention aux règlements municipaux**

Le régime particulier des sanctions et des recours prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'ajoute à ceux déjà existants en matière de recours civil. Ce régime complète les mesures à caractère pénal dont peut se prévaloir une municipalité pour sévir contre des personnes qui contreviendraient à la réglementation municipale en vigueur.

Lorsque le conseil municipal s'engage politiquement, en adoptant ou en modifiant les règles du jeu en matière municipale, il importe de préciser les obligations et les responsabilités de chacun afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur. Le but poursuivi par l'application des règlements peut être de dissuader un contrevenant, Il peut aussi servir à corriger une situation entraînant des inconvénients à certaines personnes ou compromettant des objectifs définis dans l'intérêt de la collectivité.

Les recours et sanctions donnent la possibilité au conseil municipal d'indiquer aux résidents que le respect des règlements est essentiel pour assurer la crédibilité. Ils permettent à l'inspecteur municipal ou au fonctionnaire désigné d'asseoir leur autorité et leur facilitent ainsi l'application des règlements.

Par conséquent, l'adoption d'un règlement ne peut être considérée comme une simple incitation du conseil municipal envers ses contribuables à tenir compte de certaines règles. Avant d'adopter une réglementation imposant des conditions et des restrictions, le conseil évalue l'à-propos des normes retenues à l'égard des objectifs poursuivis, sa capacité administrative à les gérer et sa volonté politique d'engager et de soutenir des officiers et des employés compétents dans le domaine. L'adoption de certaines réglementations est aussi souvent imposée par les différents ministères de nos gouvernements.

Dès l'instant où une municipalité ou un préposé d'une municipalité pose un geste découlant de la mise en application d'un règlement municipal, le droit de la responsabilité civile trouve application. Si une personne s'estime lésée par la décision, elle devra faire la preuve qu'il y a faute et que cette faute a causé un dommage. Elle doit par conséquent démontrer l'existence d'un lien de causalité entre les deux si elle veut obtenir réparation en préjudice subi.

Le recours de type pénal permet au conseil de réclamer une amende pour toute infraction à ses règlements. En matière pénale, la cour municipale a notamment compétence relativement aux poursuites pénales pour la sanction de quelque infraction à une disposition :

- de la charte, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance de la municipalité;
- d'une loi régissant la municipalité.

Comme nous le disons souvent : **VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

**DENIS HOUDE, g.m.a.**

Directeur général et Secrétaire-trésorier, Municipalité de Rivière-Éternité

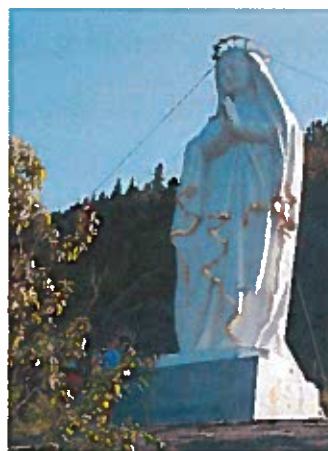


## Fête de la Vierge

### 12 août 2018 dans le Parc national du Saguenay

- 10h00 Accueil sur le site
- 11h00 Messe en plein air interprétée par Monseigneur René Guay
- 12h00 Diner—apporter votre pique-nique pour un diner familial dans un décor enchanteur
- 13h30 Chapelet sur le site de la célébration

**Bienvenue à tous!**



## Voilà



La plateforme de communication citoyenne est maintenant disponible sur le site internet de la municipalité de Rivière-Éternité.

## Services Canada

Le site de services mobiles réguliers de service Canada est ouvert à la Petite école de l'Anse-Saint-Jean (239, rue Saint-Jean-Baptiste).

**Mercredi les 8 et 22 août 2018**

**De 9h30 à 14h30**

**(fermé de 12h00 à 13h00)**



## Chronique de l'urbaniste

En vertu du règlement numéro 900 concernant les nuisances:

Article 43 : «Garde d'un animal»

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.



Article 44 : «Animal errant»

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété autre que celle du propriétaire de l'animal.



## Neuvaine de l'Assomption

Il y aura Neuvaine de l'Assomption du 3 au 11 août à 18h30.



## Cantine de l'Auberge



La Cantine de l'Auberge  
est ouverte à tous les  
jours de 11h00 à 20h00.

### Proposition de menus

<u>Pizzas</u>	9 pouces	12 pouces
Pepperoni	11.75\$	15.75\$
Garnie	13.75\$	16.75\$
Spécial éternité	14.75\$	17.75\$



*Vous pouvez passer votre commande par téléphone au (581) 235-4558*

## Office Municipal Habitation

Logements à louer à l'Office Municipal d'Habitation

Pour personnes âgées et familles

Information :Arianne Villeneuve 418-543-0061

## Prochain Éternitois

La prochaine sortie de l'Éternitois se fera à la fin du mois d'août 2018.

Si vous êtes membres d'un organisme municipal et que vous avez un message à publier, n'hésitez pas à me contacter au plus tard le 24 août 2018.

*Sonia Simard (418) 272-2860 poste 3105  
mun.sonia@riviere-eternite.com*

# Août 2018

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

			1 <i>Journée d'animation</i>	2 	3 <i>Balle molle amicale</i>	4
5 <i>-Messe 11h00</i>	6	7	8 <i>Journée d'animation</i>	9	10	11
12 <i>-Fête de la Vierge 11h00 (messe)</i>	13	14 	15 <i>Journée d'animation</i>	16 	17 <i>Balle molle amicale</i>	18 <i>Spectacle Karo Laurendeau</i>
19 <i>-Messe 11h00</i>	20 <i>Séance du conseil 19h30</i>	21	22	23	24	25
26 <i>-Adace 11h00</i>	27	28 	29	30 	31 <i>Tournoi balle molle</i>	